

# CLUB DES SCHAPENDOES DU CANADA

## Formulaire de Demande D'Adhésion 2017



### Veillez cocher le type

- Nouvelle demande  
 Renouvellement

### Veillez choisir le type d'adhésion

- Individuel (25 \$, 1 vote)  
 Familial (deux adultes résidant à la même adresse – 30 \$, 2 votes)  
 Non-résident (États-Unis ou international : 30 \$ CAD (sans droit de vote)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone à la maison \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone cellulaire \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Nom des membres additionnel de la famille \_\_\_\_\_

Courriel du membre additionnel de la famille \_\_\_\_\_

Nom enregistré du (des) chien(s) \_\_\_\_\_ #de l'enregistrement \_\_\_\_\_

(veuillez utiliser l'endos du formulaire au besoin)

\_\_\_\_\_ # de l'enregistrement \_\_\_\_\_

**Quels sont vos intérêts particuliers?**  Conformation  Obéissance  Rally-O  Élevage  Compagnon  
 Agilité  Rassemblement de moutons (herding)  Autres \_\_\_\_\_

**Avez-vous des intérêts ou des aptitudes que vous aimeriez partager avec les autres membres du Club?** \_\_\_\_\_

**Êtes-vous intéressé(e) à siéger au Conseil d'administration?**  Oui  Non

**Si tel est le cas, pour quel(s) poste(s)**  Le Président(e)  Vice-Président(e)  Trésorier(ière)  Secrétaire

Directeur(trice):  Colombie britannique  Les Prairies  Ontario  Québec  Les Maritimes

### SI VOUS ÊTES UN ÉLEVEUR, VEUILLEZ INDIQUER:

Nom de l'élevage \_\_\_\_\_ Numéro de membre au CCC \_\_\_\_\_

Site internet \_\_\_\_\_

Veillez indiquer si vous désirez que votre nom, votre courriel et l'adresse de votre site soient mentionnés sur notre liste de membres ou dans le site du **Club du Schapendoes**. **Courriel**  Oui  Non **Site Web**  Oui  Non

Je consens/Nous consentons à respecter la Constitution du Club du Schapendoes, y compris le Code d'éthique, ainsi les Règlements du Club canin canadien.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Veillez me faire parvenir par la poste votre formulaire d'adhésion dûment rempli accompagné d'un chèque fait au nom du Club du Schapendoes "**Schapendoes Club**" à l'adresse suivante :

**Amanda Campbell, Schapendoes Club, P.O Box 824, 19 Mill Street East, Tottenham Ontario, L0G1W0**

# CLUB DES SCHAPENDOES DU CANADA



## Mission du Club de Schapendoes du Canada

Promouvoir et protéger les caractéristiques d'origine de chien de troupeau du Schapendoes de même que son apparence naturelle, son tempérament et sa santé.

## Code déontologie

1. Assurer un environnement de qualité nécessaire à la bonne santé et à la qualité de vie des Schapendoes servant à la reproduction qui sont conformes aux tests requis par le DoesData et le Club des Schapendoes du Canada.
2. Les éleveurs doivent maintenir à jour un registre d'élevage et rendre les informations sur les reproducteurs et les pedigrees disponibles sur leur site web de même qu'au secrétaire du club. Si l'éleveur n'a pas de site web, il doit envoyer les informations sur son élevage au secrétaire du Club lorsqu'il fait une demande d'adhésion au Club des Schapendoes du Canada. Toutes les informations sur les reproducteurs doivent être entrées sans la banque de données DoesData incluant tous les problèmes de santé de ceux-ci et de leurs progénitures.
3. N'utiliser pour la reproduction que des Schapendoes qui répondent aux tests de santé requis par le DoesData et le club de Schapendoes du Canada. Les Chiens reproducteurs doivent avoir passer leurs tests de santé avant la reproduction.

### 4. Tests obligatoires:

**APR:** Les chiens doivent être exempts de l'Atrophie progressive de la rétine (APR) : lignée saine ou test ADN s'il n'y a pas de preuve que la lignée est saine.

**Examen des yeux:** Les chien doivent avoir un examen des yeux effectué par un spécialiste dans l'année précédent l'accouplement.

**Test OFA:** Hanches et cœur.

**Test ALT:** Test sanguin pour vérifier le taux d'enzymes ATL du foie.

**Tests facultatifs:**Coudes, genoux, épilepsie, thyroïde, déficience rétinienne

5. Reproduire uniquement des Schapendoes qui sont conformes au standard de la race accepté per le Club Canin Canadien (CCC).
6. N'utiliser pour la reproduction que des Schapendoes qui sont conformes au standard et qui ont un tempérament approprié. Refuser les service d'un mâle à toute femelle qui n'est pas enregistrée et qui présente des défauts évidents. L'âge minimal pour la reproduction est de 24 mois tant pour un mâle que pour une femelle.  
Une femelle peut être utilisé pour la reproduction que si au moins 10 mois ont passé depuis sa dernière grossesse. Un éleveur peut demander au Club de Schapendoes du Canada pour une exemption spéciale pour réduire cette période de temps. Une femelle peut être utilisé pour la reproduction pour donner naissance seulement deux fois dans une période de 24 mois.

7. Fournir les pedigrees des parents, des instructions écrites sur l'alimentation, les soins de santé, l'entraînement, le toilettage etc.... de même que des informations sur les soins de santé reçus par le chiot et un carnet de santé lors de la vente du chiot.
8. Les chiots doivent être vendus avec un accord de non-reproduction du Club Canin Canadien (CCC) et un contrat spécifiant l'obligation de faire stériliser / castrer le chiot.
9. Les chiots ne être placés dans leur nouveau foyer avant l'âge de 8 semaines.
10. Un contrat écrit détaillant les responsabilités et les obligations des deux parties (éleveur et acheteur)) doit être remis à l'acheteur lors de la vente.
11. Ne pas vendre ou donner un Schapendoes à des commerces, des animaleries, des laboratoires ou des

tombolas.

12. Toute publicité ayant trait à la vente de chiens doit être faite sur le site de l'éleveur ou par le biais du CCC, du club des Schapendoes du Canada et de son bulletin ou de toutes autres façons approuvées par le club. Les annonces classées dans les journaux ou sur internet ne sont pas permises.
13. Les futurs propriétaires doivent être choisis avec soin. Les éleveurs doivent s'assurer qu'ils ont les aptitudes et la capacité de répondre aux besoins de la race et qu'il comprennent bien l'engagement à la vie (du chien) qu'ils prennent.
14. L'éleveur qui vend un chien pour la reproduction demeure copropriétaire du chien et accepte d'être mentor du nouvel éleveur pour toute la vie du chien. Il doit également s'assurer que le nouvel éleveur suit le code étiq ue du Club des Schapendoes du Canada.
15. Toutes les ententes d'accouplement entre éleveurs doivent être faites par écrit afin de protéger les deux parties.
16. Les éleveurs doivent envoyer la liste des nouveaux propriétaires de même que toutes les informations concernant les chiots au Secrétaire de Club au plus tard 3 mois après la naissance des chiots. Les informations seront entrées dans la base de données DoesData. L'adhésion du nouveau propriétaire d'un chiot doit être postée au Trésorier du Club.
17. Toutes les plaintes alléguant un manque au Code d'éthique doit être présenté par écrit comme indiqué dans les Règlements généraux du Club. Le conseil d'administration prendra connaissance de la plainte alléguée et si celle-ci s'avère fondée, le membre pourrait voir son adhésion annulée.
18. Les membres du Conseil d'administration du Club se réservent le droit de refuser toute demande d'adhésion si le code de d'éthique n'est pas respectée.

**Le texte anglais du Code déontologie sera celui qui sera utilisé lorsqu'il y a divergence sur interprétation de celui-ci.**